

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 27 mars 2025

<u>Délibération :</u>		
En exercice :	23	<b>N° 2025-014</b> <b>ÉCONOMIE - ATTRACTIVITÉ</b> <b>Règlement du marché des Producteurs et des Créateurs</b>
Présents :	20	
Votants :	23	
Abstention :	01	

L'AN DEUX-MILLE VINGT-CINQ, le jeudi vingt-sept à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de La Flotte, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.

Etaient présents (20) :

Monsieur Jean Paul HERAUDEAU, Maire, Monsieur Loïc Sondag, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Annie Bergeron, 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Lionel Le Corre, 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame Armelle Lacombe, 4<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Bernard Tivenin, Conseiller municipal, Madame Céline Faillères, Conseillère municipale, Madame Véronique Perrain, Conseillère municipale, Monsieur Mickaël Mercier, Conseiller municipal, Monsieur Daniel Pinaud, Conseiller municipal, Madame Béatrice Constancin, Conseillère municipale, Monsieur Alexandre Racaud, Conseiller municipal, Madame Valérie Sureau, Conseillère municipale, Madame Marie-France Dupeux, Conseillère municipale, Monsieur Frédéric Boury, Conseiller Municipal, Monsieur Hugo Favreau, Conseiller Municipal, Madame Maryse Vanoost, Conseillère municipale, Monsieur Simon-Pierre Berthomès, Conseiller municipal, Madame Isabelle Masion-Tivenin, Conseillère municipale, Monsieur Patrick Salez, Conseiller municipal.

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Hervé Boucher donne pouvoir à Madame Valérie Sureau  
Madame Marie Gros donne pouvoir à Madame Annie Bergeron  
Madame Véronique Bichon donne pouvoir à Madame Armelle Lacombe

Secrétaire de séance :

Madame Maryse Vanoost

**Rapport :**

Monsieur Lionel LE CORRE, troisième adjoint au Maire en charge du pôle économie et attractivité, informe le Conseil municipal de la création d'un nouveau marché nommé « Marché des Producteurs et des Créateurs ».

Monsieur Lionel LE CORRE précise que ce nouveau marché se substituera à l'actuel marché paysan, ce dernier n'étant plus suffisamment sollicité par les commerçants et nécessitant de voir son format modifié, en élargissant notamment la typologie des produits proposés.

Monsieur Lionel LE CORRE indique ainsi que ce nouveau marché proposera des produits alimentaires et non alimentaires mis à la vente par des producteurs et des créateurs.

À cet effet, Monsieur Lionel LE CORRE informe l'assemblée que dans le cadre de la commission économie et attractivité, réunie le 19 mars 2025, un règlement du marché des Producteurs et des Créateurs a été validé.

Monsieur Lionel LE CORRE présente ledit règlement à l'assemblée et le soumet au vote.

**Délibération :**

**Vu** la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie ;

**Vu** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2009-194 du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités ambulantes et l'arrêté du 31 janvier 2010 ;

**Vu** l'article L. 2211-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales disposant que « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : [...] Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics » ;

**Vu** les articles L2224-18 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la circulaire n° 77-705 du ministère de l'Intérieur ;

**Vu** la circulaire n° 78-73 du 8 février 1978 relative au régime des marchés et foires ;

**Vu** le compte-rendu de la commission économie et attractivité en date du 19 mars 2025 ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les modalités du règlement du marché des Producteurs et des Créateurs, tel qu'annexé à la présente ;

**Entendu le rapport de présentation ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, M Salez) des votants décide :**

- **D'ADOPTER** le règlement du marché des Producteurs et des Créateurs, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Maryse Vanoost



Le Maire,  
Jean-Paul HÉRAUDEAU



Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme le 27/03/2025  
Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le ...  
Et de l'affichage le ...